



Ordonnance de télécom CRTC 2008-294

Ottawa, le 22 octobre 2008

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	170 170A	le 25 mars 2008 le 17 septembre 2008
Bell Canada	7114 7114A	le 25 mars 2008 le 17 septembre 2008
Société TELUS Communications	496 (TCQ)	le 18 septembre 2008
La Compagnie de Téléphone de Warwick	45 45A	le 9 septembre 2008 le 18 septembre 2008

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>